La gymnastique scolaire chez nous

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1039151

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

seront finalement moins surmenés et auront la satisfaction d'avoir accompli un travail plus fructueux et plus rationnel.

Nous voulons conclure. Si nous avons soulevé ici la question des examens scolaires, c'est, d'une part, pour en démontrer l'importance au point de vue de la saine émulation et du progrès; c'est, d'autre part, pour faire ressortir aux yeux de tous les éducateurs et de tous ceux que cela intéresse, que les examens ne sont pas les seuls moyens de contrôle à notre portée et que l'organisation doit en être telle que rien de ce qui s'y fait ne doit être factice ou superficiel, mais que tout doit converger vers le bien général de l'enfant et de la jeune génération, espoir de l'avenir.

On ne travaillera pas moins dans les écoles le jour où les examens seront simplifiés et organisés plus rationnellement, et surtout on travaillera mieux c'est-à-dire avec plus d'intelligence et de conscience pédagogique.

F. Barbey.

La gymnastique scolaire chez nous

Il n'est certes pas téméraire d'affirmer que, à l'heure actuelle, un mouvement universel se manifeste en faveur de l'éducation physique de l'enfance et de l'adolescence.

Hautes autorités, médecins, physiologues, psychologues se préoccupent de cette question dans tous les pays et collaborent à lui donner la meilleure solution, convaincus que de celle-ci dépend en partie l'avenir de la race.

Notre législation qui a rendu l'enseignement de cette branche obligatoire dans les écoles primaires et les cours de perfectionnement prouve l'intérêt accordé à la gymnastique scolaire par nos autorités supérieures depuis tantôt une trentaine d'années.

Mais les résultats obtenus en ce domaine correspondent-ils, dans notre canton, aux vœux de l'autorité, aux sacrifices par elle consentis?

Nous répondrons franchement non.

Non d'abord, si nous envisageons les résultats en eux-mêmes; non encore, si nous les comparons à ceux obtenus par la Suède, la Belgique, l'Allemagne et la plupart de nos cantons suisses.

Prenons une école de recrues pour thème de comparaison.

Tout observateur impartial sera obligé de reconnaître que nos jeunes gens manquent de souplesse, que leur allure est lourde; parmi eux, beaucoup de dos ronds, de thorax affaissés, d'épaules difformes.

Les occupations différentes des recrues des diverses régions ne suffisent pas seules à expliquer cet état notoire d'infériorité physique. Le manque d'exercices corporels gradués et méthodiques y est pour une très large part.

Le même observateur en touche la preuve du doigt quand il voit, à la fin de l'école de recrues, presque entièrement disparues les causes de notre infériorité, ou du moins bien atténuées.

Causes de notre infériorité.

1° Nos enfants arrivés à l'âge de scolarité seraient-ils, comparés à leurs jeunes concitoyens d'autres cantons, déjà physiquement arriérés? Non, loin de là.

Le soussigné a eu souvent l'occasion de pénétrer dans nombre de classes bâloises, vaudoises, tessinoises et jurassiennes et a pu observer leurs élèves soit durant le travail, soit durant les récréations. Ses observations le confirment dans l'opinion que le débutant de nos classes primaires fribourgeoises soutient, au point de vue physique, la comparaison avec ceux des classes prénommées.

Ce n'est que dans les degrés moyen et supérieur que la différence s'accentue en notre défaveur. Après avoir respiré durant quelques années l'acide carbonique exhalé par quarante bouches, après avoir subi les déformations résultant d'une position forcément assise, le jeune Fribourgeois sort de l'école sans que celle-ci ait suffisamment combattu ses défauts par des exercices corporels appropriés, méthodiques et réguliers. Là, gît le mal.

2° Mais hâtons-nous d'ajouter qu'une foule de circonstances ont, jusqu'ici, contribué à l'entretenir; elles le rendraient même chronique si l'on ne s'avisait d'y apporter remède sans tarder.

Le maître étant le facteur principal de tout succès, arrêtons-nous au maître; au reste, à tout seigneur tout honneur.

L'instituteur fribourgeois reçoit actuellement une bonne formation physique à l'école normale. Mais tous les maîtres ne l'ont point acquise. Peut-être aussi quelques leçons de physiologie appliquée données par un médecin ou un hygiéniste compétent compléteraient-elles heureusement la formation du futur maître de gymnastique? Ne feraient-elles pas tomber bien des préjugés; n'assoiraient-elles pas bien des convictions?

Puis la méthodologie générale de l'enseignement ne serait-elle pas quelque peu méconnue? Dans nos écoles à trois degrés — et elles sont la majorité — la gymnastique n'est pas enseignée au cours inférieur. Nous abordons immédiatement, cours moyen et cours supérieur réunis, le deuxième degré de cette branche d'enseignement sans que nos élèves aient préalablement bénéficié de l'entraînement qu'aurait dû leur fournir le degré élémentaire. Si ce n'est pas commencer l'édifice par le faîte, c'est en tout cas négliger de l'asseoir sur ses fondements.

On pourrait, peut-être, en dire autant de la méthodologie spéciale à la leçon de gymnastique proprement dite. Ce point est d'une importance extrême; car, il est évident qu'une telle leçon ne produira son maximum d'effets bienfaisants, qu'elle ne sera à l'abri de toute

surprise désagréable que pour autant qu'elle sera en tous points conforme aux lois de la physiologie et de la pédagogie.

3° Et notre nouveau manuel fédéral de gymnastique scolaire, auquel ont collaboré médecins, pédagogues et spécialistes en la matière, remarquable par sa valeur intrinsèque comme aussi par le concept qui en a dirigé l'élaboration, est, à l'heure actuelle, presque inconnu chez nous. Paru peu de temps avant la grande guerre, il a plutôt, jusqu'ici, retenu l'attention des spécialistes. Rien d'étonnant donc à ce que la majorité de nos maîtres ne soit pas renseignée par son contenu, sa valeur physiologique et pédagogique, car tout cela ne va pas sans initiation.

4° Bien rares sont aussi les communes disposant, à proximité de l'école, de places suffisantes pour les jeux et autres exercices corporels, de locaux ou d'abris permettant l'enseignement de la gymnastique par tous les temps et en toutes saisons, du minimum d'engins indispensables.

5° Aussi bien, et malgré les deux heures hebdomadaires réglementairement affectées à cet enseignement durant la bonne saison, celui-ci n'en reste-t-il pas moins occasionnel, irrégulier.

6° Si injustifiable, si insoutenable que soit cette manière de procéder, elle pourrait peut-être s'expliquer par le fait que le temps accordé à cette discipline est pris sur celui d'un horaire que tout le monde s'accorde à reconnaître déjà trop chargé. Dernière venue d'entre les branches que nous appelons secondaires, elle apparaît un peu comme une voleuse, une empiéteuse. Et si le maître n'est pas convaincu de la juste importance à attribuer aux exercices du corps, s'il n'est lui-même pas suffisamment entraîné, s'il manque des lumières indispensables, il jettera par-dessus bord l'importune.

7° Et parmi les causes qui paralysent l'action du maître notons, à titre de mémoire, notre organisation scolaire à trois degrés. Nous ne croyons pas que les temps soient révolus où il sera permis de philosopher utilement à ce sujet.

8° Enfin, le temps affecté à la gymnastique post-scolaire, la qualité et la quantité des exercices prévus à son programme, se révèlent absolument insuffisants. Et c'est grand dommage. Ses occupations professionnelles exposent l'adolescent au risque d'acquérir une foule de défauts corporels que seuls des exercices gymnastiques rationnels et réguliers peuvent combattre. Et c'est au moment où son corps se forme, où ses os se solidifient que nous l'abandonnons à lui-même, à ses défauts. C'est enlever à l'arbre son tuteur, quand il aurait besoin d'un appui renforcé.

Remèdes.

Il ne viendra à la pensée de personne que le canton de Fribourg, qui, aux points de vue de l'éducation et de l'instruction, soutient avantageusement la comparaison avec les autres Etats confédérés, ne

puisse et ne veuille résolument sortir de l'état d'infériorité dans lequel il se trouve quand on parle d'éducation physique. Et nous ne sommes pas loin de croire qu'avec de l'entente, de la confiance, de la bonne volonté de toutes parts nous puissions rattraper notre retard d'un seul bond. Et que faut-il faire pour cela ?

1° D'abord, parachever la formation des maîtres sous les rapports suivants : technique de la gymnastique, physiologie appliquée à la gymnastique, psychologie et pédagogie générale de la gymnastique, pédagogie spéciale de la leçon de gymnastique, à l'école normale déjà et par l'organisation de cours atteignant l'ensemble ou plutôt la totalité des maîtres et maîtresses du canton.

Les cours cantonaux d'une durée de sept jours, où quelques maîtres seulement, les plus jeunes généralement, les mieux entraînés, les mieux avertis déjà, sont appelés, ne paraissent pas devoir conduire au but visé. Ils ont, au surplus, l'inconvénient d'être assez onéreux. — Des cours annuels d'une durée de un ou deux jours, auxquels participeront tous les maîtres d'une région, d'un arrondissement paraissent bien préférables, tout en restant moins coûteux.

2° Partout où elle a été adoptée, la *leçon journalière* d'une *demi-heure,* bien équilibrée, bien graduée, s'est révélée bien supérieure par les bons résultats obtenus aux leçons hebdomadaires ou bi-hebdomadaires de plus longue durée. Elle est le pain quotidien, la potion que l'on prend à dose modérée, à intervalles réguliers et répétés. C'est la leçon la plus conforme aux lois de la nature. Et c'est donnée en plein air, hiver comme été, qu'elle produit son maximum d'effets salutaires. Aussi, bien qu'ayant sa place marquée à l'horaire journalier, ne peut-elle toujours avoir lieu à heure fixe. Ce sera au maître à choisir l'instant propice en tenant compte des conditions atmosphériques.

3° De toute nécessité aussi cet enseignement doit s'adresser à la totalité des élèves de nos classes, filles comme garçons, débutants comme vétérans. Partout où faire se peut, les élèves seront groupés par âge ou par degré, la besogne du maître en sera simplifiée, les progrès plus rapides. Par ailleurs, ce sera l'inévitable leçon à tous les degrés réunis, travail plus ardu, intéressant quand même, ne sortant pas du domaine du possible.

4° La leçon de gymnastique doit figurer dans le programme de nos cours de perfectionnement. Et une heure de leçon par semaine semble être un minimum auquel on ne puisse raisonnablement se soustraire. Tout justifie cette innovation, aussi bien le souci de la santé du jeune homme que le Créateur veut bon et beau, que les ordonnances fédérales sur la matière qui prévoient le subventionnement de l'instruction militaire préparatoire après la sortie de l'école. Et par là, l'ordonnance fédérale du 2 novembre 1909 entend non seulement les cours de tir et les exercices avec armes, mais encore la gymnastique libre, sans arme. Elle prévoit — art. 17 — que

ceux-ci peuvent être organisés et poursuivis par les écoles complé mentaires et elle met — art. 22 — les frais de cet enseignement à la charge de la Confédération ; elle fixe, en outre, à un franc l'heure l'indemnité due aux maîtres chargés de ces cours. Il résulte de ce fait que le temps à effectuer à cette branche peut et doit être pris en dehors des trois heures hebdomadaires réservées aux autres branches du programme des cours complémentaires.

5° Et quand il aura été procédé à la refonte de nos programmes, quand la gymnastique y apparaîtra moins comme une intruse, quand notre législation s'harmonisera avec les exigences de l'heure actuelle, quand les desiderata ici formulés seront devenus des réalités, un grand pas, un pas décisif aura été fait dans la voie du progrès et l'heure aura sonné où, en matière d'éducation physique, le canton de Fribourg ne sera pas loin d'occuper dans l'échelle fédérale le rang honorable auquel il peut et se doit de prétendre. S. W.

PARTIE PRATIQUE

Connaissance du pays ; Uri

Lorsqu'on veut étudier dans son existence intime un pays comme la Suisse, ou, en Suisse, un canton comme Uri, il faut se poser un certain nombre de questions dont voici les principales :

a) Quelle est la situation géographique — la configuration du sol ?

b) Quelle est la route principale ?

c) Quelles sont les productions du sol ?

d) Quelle est la population (race, prise ici dans un sens très large, mœurs, genre de vie, religion) ?

e) Quelle est l'histoire ?

f) Quelles sont les institutions ?

A. Situation géographique d'Uri, configuration du sol

1° Si l'on veut définir le canton d'Uri, on commencera par en regarder la carte. Aussitôt sa forme géographique apparaîtra clairement : elle est celle d'une *vallée alpestre*.

2° Cette vallée, celle de la Reuss, est orientée du sud au nord. Elle met en communication, par le lac des Quatre-Cantons, le *Plateau et le cœur même des hautes Alpes* (massif du Gothard).

3° Le canton d'Uri est, en effet, situé *au centre de la Suisse, au centre des Alpes*. Il partage les Alpes en deux parties à peu près égales.

4° Les montagnes où la Reuss prend sa source et celles entre lesquelles elle coule appartiennent donc à l'ensemble des hautes Alpes : la Reuss prend sa source dans le massif du Gothard ; au-dessus de sa rive gauche s'élève la série de glaciers qui forme le flanc est des Alpes bernoises : Damastock, Sustenhorn, Titlis, Uri-Rotstock ; au-dessus de sa rive droite, ce sont les Alpes glaronnaises : Oberalpstock, massif du Tödi, les Clariden, etc. La plupart de ces grands sommets dépassent 3,000 et même 3,500 mètres.